

2020/0042

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 20/07/2020
Reçu en préfecture le 20/07/2020
Affiché le 21 JUL 2020 SLO
ID : 059-215900358-20200720-20200720_D0042-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt, le seize juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 18

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.PETIT.COQUELET.CHATELAIN.CHRETIEN.
WERY.BAROCHÉ.RAVIDAT.

Mmes MERCIER.BLANDO.WAUCHER.DELTOUR.CAFFIAU.STALLA.
DELPLANQUE-GABET.CUVILLIER-BOUILLON.

Absente ayant donné pouvoir : Mme WAUCHEUL à M. PETIT.

Absent : M. CHALDAUREILLE.

Objet : désignation des représentants de la commune au sein du conseil d'administration du collège Renaud BARRAULT.

Monsieur le Maire signale que suite au renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à la nomination d'un titulaire et d'un suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration du collège Renaud BARRAULT.

L'élection doit se faire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Sont candidats, en qualité de titulaire Madame Christelle BLANDO et en qualité de suppléant Monsieur Antoine BADIDI.

Après dépouillement, Madame Christelle BLANDO et Monsieur Antoine BADIDI ayant obtenu une majorité absolue sont élus respectivement en qualité de titulaire et de suppléant au sein du conseil d'administration.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 20 JUL 2020

